

Dès son arrivée au pouvoir en décembre 1848, comme Président de la seconde république, Louis NAPOLEON BONAPARTE, préoccupé de la condition misérable des classes laborieuses, réforme en 1851 les Monts comme établissements d'utilité publique, neuf ans avant le rattachement du Comté de Nice à la France en 1860.

C'est sur ce principe de statut que 266 souscripteurs-fondateurs, dont les noms font aujourd'hui partie intégrante de la vie des niçois, constituèrent la dotation initiale de l'établissement en réunissant une somme de 141.000 francs à laquelle le Gouvernement ajouta 100.000 francs, devenant ainsi un actionnaire au même titre que les donateurs et le Crédit Lyonnais.

Le 18 avril 1891, un décret signé par Sadi CARNOT ratifia le statut du Mont-de-Piété de Nice.



Celui-ci tout d'abord installé dans la vieille ville fit l'acquisition le 21 juillet 1901, des deux bâtiments situés au 43 et 45 rue Gioffredo.

Son activité ne faisant que croître, le service des gages est sans cesse sollicité. En 1913, le problème du stockage demeure préoccupant, au point de refuser, par manque de place, des engagements de linge et d'objets.